

## LE CONTRÔLE INITIAL

- ☐ Vente immobilière  
☐ Construction / Extension / Réhabilitation

Formulaire de demande de **CONTRÔLE INITIAL** de la partie privée du branchement que sont les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement.

### COORDONNÉES

Référence de votre dossier ou numéro de votre permis de construire .....  
 Prénom et nom du demandeur\* .....  
 Date de naissance\* : ..... Lieu de naissance\* : .....  
 Adresse du demandeur\* .....  
 Commune et code postal du demandeur\* .....  
 Téléphone du demandeur\* .....  
 Adresse mail du demandeur\* .....

### INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT LE CONTRÔLE

Adresse du bien à contrôler\* .....  
 Commune et code postal du bien à contrôler\* .....  
 Nom et numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous\* (si différent du demandeur) .....  
 Surface du bien à contrôler (surface de plancher)\* ..... m<sup>2</sup>  
 Référence des sections et des numéros de parcelle + extrait de plan cadastral\* .....

\* Champs obligatoires

#### Prescriptions pour un bon déroulement du contrôle

En cas de non-respect de ces prescriptions, le technicien peut être amené à ne pas poursuivre le contrôle initial :

- Les ouvrages d'assainissement (regard, trappe,...) doivent être visibles, accessibles et manoeuvrables ;
- La présence d'eau courante est indispensable ;
- Tous les documents nécessaires doivent être fournis (plans, croquis...) ;
- Le demandeur ou son représentant doit être présent durant la totalité du contrôle.

#### La demande et les documents doivent être envoyés à l'adresse suivante :

SUEZ Eau France SAS - 2 rue Turgot - CS 80096 - 68312 ILLZACH Cedex  
 ou par mail : [assainissement@sivom-mulhouse.fr](mailto:assainissement@sivom-mulhouse.fr)

Le délai de traitement pour l'envoi du rapport, après la réalisation du contrôle initial, est d'une semaine minimum.  
 Cette prestation est soumise à facturation. Le tarif est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 150 € TTC par bien contrôlé pour un immeuble d'une surface jusqu'à 200 m<sup>2</sup>. Au-delà de 200 m<sup>2</sup>, sera appliquée une plus-value de 0,35 € TTC par m<sup>2</sup> supplémentaire.  
 Les situations ne faisant pas l'objet d'une facturation sont listées par le service.

- ☐ Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance du tarif en vigueur pour ce contrôle initial.  
☐ Le demandeur reconnaît avoir informé et avoir l'autorisation du propriétaire pour la réalisation de contrôle initial.  
☐ Le demandeur commande la réalisation du contrôle initial au Sivom Mulhouse Sud Alsace et à SUEZ Eau France.  
 Le demandeur sera destinataire du rapport et s'acquittera de la facture du contrôle initial.

→ **Ne PAS joindre de règlement à ce formulaire.**

| Date | Signature du demandeur | Accord et signature du propriétaire, si différent du demandeur |
|------|------------------------|----------------------------------------------------------------|
|      |                        |                                                                |